

rale et d'une justice universelle, de lois naturelles antérieures et supérieures à toutes les lois écrites, et il montre cette justice et ces lois naturelles respectées au Japon et à la Chine tout aussi bien qu'à Londres ou à Paris. « L'idée de justice me paraît, dit-il, tellement une vérité de premier ordre à laquelle tout l'univers donne son assentiment, que les plus grands crimes qui affligent la nature humaine sont tous commis sous un faux prétexte de justice.... La notion de quelque chose de juste me semble si naturelle, si universellement acquise par tous les hommes, qu'elle est indépendante de toute loi, de tout pacte, de toute religion (1). » Il ne serait pas difficile de multiplier à l'infini de pareilles citations pour prouver qu'il s'agit ici d'un système et non pas de quelques passages contradictoires échappés par hasard à la plume abondante et facile de Voltaire. On peut s'en convaincre en lisant son grand ouvrage sur les mœurs et sur l'esprit des nations. Le principe constant de toute sa critique historique est l'idée d'une morale et d'une raison universelle, et l'histoire telle qu'il l'écrit n'est qu'un perpétuel et admirable plaidoyer en faveur de cette justice et de cette raison. Ce n'est pas à son insu, mais de la manière la plus explicite que Voltaire abandonne Locke sur la question de l'universalité de la raison et des principes de la morale. Car lui-même il combat tous les arguments du premier livre de *l'Essai sur l'entendement Humain* contre l'existence d'une morale universelle, il pousse même l'irrévérence jusqu'à se moquer un peu de l'excessive crédulité de son philosophe par excellence, et il n'hésite pas à déclarer que sur ce point fondamental il se sépare entièrement de lui. Je cite ses propres paroles : « En abandonnant Locke en ce point, je dis avec le grand Newton : *Natura est semper sibi consonans*, la Nature est toujours semblable à elle-même. La loi de la gravitation qui agit sur un astre, agit

(1) Ibid. *Le Philosophe ignorant*, chap. 31 et 32.